
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

21 OCTOBRE 2014

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**visant à soutenir les initiatives de récoltes de fruits
pour les aides alimentaires**

déposée par

M. Dodrimont, Mme Brogniez, MM. Jeholet,
Evrard, Crucke et Destrebecq

DÉVELOPPEMENT

Le 6 août 2014, le Président russe, Vladimir Poutine décrétait un embargo sur les produits alimentaires venant de l'Union européenne, de l'Australie, du Canada et des États-Unis. Cet embargo d'une durée d'un an fait suite à des sanctions économiques visant la Russie, dans le contexte de la crise ukrainienne. Il concerne l'ensemble des produits alimentaires à l'exception de quelques produits comme les vins, les spiritueux ou les produits pour bébés. Ainsi, sont principalement ciblés, la viande, le poisson, les produits laitiers et les fruits et légumes. La valeur des produits touchés par cet embargo est estimée à neuf milliards de dollars.

Cet embargo alimentaire devrait augmenter les importations de la Russie vis-à-vis des pays qui ne sont pas touchés par l'embargo, dont notamment le Brésil, le Chili, l'Argentine ou encore la Biélorussie voire également stimuler les producteurs locaux russes. Mais qu'en est-il de la situation économique, en Belgique, en Wallonie ? La Belgique occupe la deuxième place du classement des principaux producteurs de poires dont environ 90 % sont exportés, en majorité vers la Russie. D'où la situation catastrophique dans laquelle se trouvent les fruiticulteurs belges.

Le 18 août 2014, la Commission européenne a annoncé un déblocage de 125 millions d'euros d'aides pour soutenir les prix d'un certain nombre de fruits et légumes (pommes, poires, prunes, concombres, cornichons, choux, carottes, poivrons, etc.), somme liée aux fonds de soutien aux marchés agricoles. Cette aide correspond à des indemnités aux producteurs qui acceptent de retirer leurs produits des marchés à hauteur de 5 à 10 % de la production, indemnisés entre 50 et 100 %.

Le 3 septembre 2014, la Direction générale de l'agriculture de la Commission européenne a annoncé une rallonge de 30 millions d'euros au fond de promotion à l'étranger des produits agricoles de l'Union européenne.

Le 10 septembre 2014, les mesures d'aides de 125 millions d'euros sont suspendues suite à des demandes d'indemnités jugées disproportionnées, notamment dans le chef des producteurs polonais.

Le 30 septembre 2014, la Commission européenne annonce le déblocage de 165 millions d'euros pour soutenir les producteurs agricoles européens.

La Commission européenne a pris des mesures qui n'encouragent ni la récolte ni la distribution, mais au contraire, qui favorisent la non-récolte. Certains des fruiticulteurs belges sont en colère car ils n'obtiennent pas le juste montant rémunérateur de leur travail.

Bien qu'il s'agisse d'une problématique globale qui touche l'ensemble des secteurs et des pays concernés par l'embargo russe, il s'avère néanmoins urgent que la

Région wallonne prenne des mesures en vue de compléter l'intervention européenne afin d'aider les producteurs locaux et de limiter les conséquences de cet embargo russe.

Le règlement fixe une liste de produits éligibles et un quota par catégorie de produits pour chaque état membre.

Parmi les catégories de produits, il y en a une qui concerne la Wallonie, à savoir les pommes et les poires. Pour cette catégorie, il n'y a pas de quota régional, mais un quota national. La Belgique s'est vue allouer un quota de 43 300 tonnes.

Concernant l'aide accordée pour la non-récolte, elle s'élève à 2 737 euros par hectare. L'agriculteur qui choisit de récolter et de distribuer gratuitement ses produits, reçoit seulement 10 % supplémentaires.

La différence entre les montants proposés, que l'on récolte ou non, est pour le moins choquante quand on pense aux personnes qui connaissent d'importantes difficultés financières qui les empêchent de manger à leur faim.

On ne peut se contenter de mesures qui facilitent le gaspillage alimentaire. En Belgique, plus de 200 000 personnes ont recours à l'aide alimentaire.

La présente proposition de résolution invite notamment le Gouvernement wallon :

- à demander aux producteurs de pommes et de poires, une estimation de la perte potentielle de leurs produits;
- à étudier urgemment les possibilités pour que les récoltes de pommes et de poires puissent se réaliser;
- à soutenir toute initiative de récoltes de pommes et de poires destinée à entrer dans le circuit des banques alimentaires;
- à organiser des opérations de récoltes à caractère social en mettant à l'emploi temporaire, des personnes en situation de précarité;
- à privilégier la distribution vers des associations d'aides aux plus démunis;
- à inciter les partenariats durables entre fruiticulteurs et banques alimentaires, associations qui poursuivent un objectif similaire d'aide alimentaire et de lutte contre la pauvreté;
- à unir énergie et force dans un appel commun aux producteurs, associations et commerçants afin d'éviter le gaspillage de nourriture au profit d'une redistribution vers les bénéficiaires de l'aide alimentaire, chaque partie assumant ses responsabilités.

PROPOSITION DE RÉOLUTION

visant à soutenir les initiatives de récoltes de fruits pour les aides alimentaires

Le Parlement wallon,

- A. Considérant la décision du 6 août 2014 du Président russe, Vladimir Poutine, de décréter un embargo d'un an sur les produits alimentaires (sont principalement ciblés, la viande, le poisson, les produits laitiers ainsi que les fruits et légumes) venant de l'Union européenne, de l'Australie, du Canada et des États-Unis;
- B. Considérant que la Belgique occupe la deuxième place en Europe au classement des principaux producteurs de poires puisqu'environ 90 % de sa production de poires sont exportés;
- C. Considérant que le 30 septembre 2014, la Commission européenne annonçait le déblocage de 165 millions d'euros pour soutenir les producteurs agricoles européens ; la Commission européenne ayant pris des mesures qui n'encouragent ni la récolte ni la distribution, mais au contraire, qui favorisent la non-récolte;
- D. Considérant que l'aide accordée pour la non-récolte s'élève à 2737 euros par hectare et que l'agriculteur qui choisit de récolter et de distribuer gratuitement ses produits, peut seulement recevoir 10 % supplémentaires;
- E. Considérant qu'en Belgique, plus de 200 000 personnes recourent à l'aide alimentaire;
- F. Considérant que l'on ne peut accepter les seules mesures qui favorisent le gaspillage alimentaire.

Demande au Gouvernement wallon :

1. de solliciter des producteurs de pommes et de poires, une estimation de la perte potentielle de leurs produits;
2. d'étudier urgemment les possibilités pour que les récoltes de pommes et de poires puissent se réaliser;
3. de soutenir toute initiative de récoltes de pommes et de poires pour les mettre dans le circuit des banques alimentaires;
4. d'organiser des opérations de récoltes à caractère social en mettant à l'emploi temporaire des personnes en situation de précarité;
5. de soutenir la distribution vers des associations d'aides aux plus démunis;
6. d'inciter les partenariats durables entre fruiticulteurs et banques alimentaires, associations qui poursuivent un objectif similaire d'aide alimentaire et de lutte contre la pauvreté;
7. d'unir toute l'énergie et la force dans un appel commun aux producteurs, associations et commerçants de manière à éviter le gaspillage de nourriture au profit d'une redistribution vers les bénéficiaires de l'aide alimentaire, chaque partie assumant ses responsabilités.

PH. DODRIMONT

L. BROGNIEZ

P.-Y. JEHOLET

Y. EVRARD

J.-L. CRUCKE

O. DESTREBECQ